



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

**OBJET : 02-2 - PRIX JUNIOR ET  
JEUNE MERITANT - ANNEE 2013 -  
DESIGNATION DES LAUREATS /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

211743

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 19 JUL. 2013  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 22 JUL. 2013

Pour le Maire,  
L'Adjoint Municipal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 02-2 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2013 - DESIGNATION DES LAUREATS

**Commission(s) :** COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE  
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 27 mars 2009, le Conseil municipal a créé le Prix Junior et Jeune méritant.

Ce prix a pour objectif de mettre à l'honneur chaque année des jeunes, eu égard aux efforts fournis par leur investissement dans un projet, une action, ou ayant obtenu un titre honorifique seul ou à plusieurs, dans des thématiques spécifiques.

De par cette création, la Ville souhaite encourager, reconnaître et promouvoir des initiatives dans les domaines tels que l'art, la culture, le social, la citoyenneté, l'humanitaire, le sport, le développement durable, la prévention mais aussi la création d'entreprise.

Ce prix peut être remis aux jeunes, de manière individuelle ou collective (associations de jeunes, groupes de jeunes, classes,), selon deux catégories d'âge :

- les 8-15 ans (révolus) dits « Junior Méritant» ;
- les 16-25 ans (révolus) dits « Jeune Méritant».

Cette mise à l'honneur est assortie d'une récompense, définie de la façon suivante :

- pour la catégorie « Junior méritant », en individuel : bon d'achat dit « groupé » d'une valeur de 100,00 €; utilisable auprès de très nombreuses enseignes ;
- pour la catégorie « Jeune méritant », en individuel : bon d'achat dit « groupé » d'une valeur de 300,00 €; utilisable auprès de très nombreuses enseignes ;
- pour la catégorie « Junior méritant », en collectif, si groupe institutionnalisé : 500 €, sinon versement aux lauréats en bons d'achat ;
- pour la catégorie « Jeune méritant », en collectif, si groupe institutionnalisé : 750 €, sinon versement aux lauréats en bons d'achat.

Au titre de l'année 2013, 16 dossiers sont parvenus à la Direction Jeunesse Loisirs pour inscription relevant des thématiques suivantes :

- \* Art et culture : 2
- \* Citoyenneté, solidarité et humanitaire : 4
- \* Sport : 5
- \* Secteur professionnel (reconnaissance d'un diplôme, d'une compétence): 3
- \* Autre : 2

Dans les catégories suivantes :

- \* Catégorie prix junior individuel : 3
- \* Catégorie prix junior collectif : 2
- \* Catégorie prix jeune individuel : 8
- \* Catégorie prix jeune collectif : 3

Après examen en commission Education, Petite Enfance, Vie Sportive et Jeunesse, il est proposé de retenir les lauréats suivants :

### **Dans la catégorie prix junior individuel :**

- **Rakine MOUHOURI** : parcours scolaire exemplaire
- **Marie CANO** : participation pour la création d'une classe pour les femmes analphabètes au Maroc

## 02-2 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2013 - DESIGNATION DES LAUREATS

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE  
COMMISSION FINANCES

### Dans la catégorie prix junior collectif :

- **5 élèves du Foyer socio- éducatif du collège Bertone** : animation, gestion du foyer et organisation de l'opération « la course contre la faim »

### Dans la catégorie prix jeune individuel :

- **Lise DOR** : intégration de la Haute Ecole de Musique de Lausanne et préparation de concours internationaux en piano

- **Morgan DEMIRO** : champion de France trampoline, vice- champion d'Europe synchro junior, médaillé de bronze aux championnats du monde synchro junior

- **Eliott MICHAL** : intégration de l'équipe de France en voile, qualifié pour participer aux championnats du Monde

- **Jean QUIQUAMPOIX** : 1<sup>er</sup> au championnat d'Europe en tir en 2012 et champion de France en 2013

- **Dimitri JOVANOVIC** : parcours personnel exemplaire

### Dans la catégorie prix jeune collectif :

- **Lycée Jacques Dolle, classe GA1** : engagement de la classe en faveur de la scolarité des enfants au Niger

- **Lycée Audiberti, classe STMG3** : rencontre inter- générationnelle avec une maison de retraite

Le montant des récompenses attribuées au titre de l'année 2013 est de 3 700 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote ; **à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 Abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- **DECIDE** de nommer les lauréats du Prix Junior et Jeune méritant 2013, tels que ci-dessus désignés ;

- **ATTRIBUE** les récompenses correspondantes.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.02-2 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2013 - DESIGNATION DES LAUREATS -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2117-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2117-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes